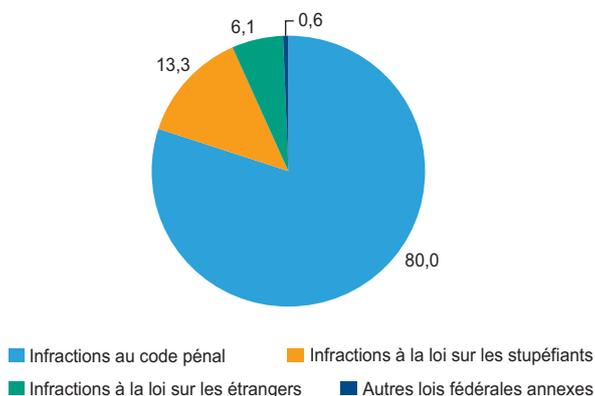


LA CRIMINALITÉ À GENÈVE

En 2011, selon la statistique policière de la criminalité (SPC), 90 970 infractions sont enregistrées dans le canton. Parmi ces dernières, 80 % relèvent du code pénal, 13 % de la loi sur les stupéfiants (LStup), 6 % de la loi sur les étrangers (LEtr) et 1 % de lois fédérales annexes (lois qui contiennent des dispositions pénales spéciales, par exemple la loi sur la protection des animaux).

Répartition des infractions selon la loi, en 2011
En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en compte dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la LCR, qui sont rattachés à la statistique des accidents de la circulation.

INFRACTIONS AU CODE PÉNAL

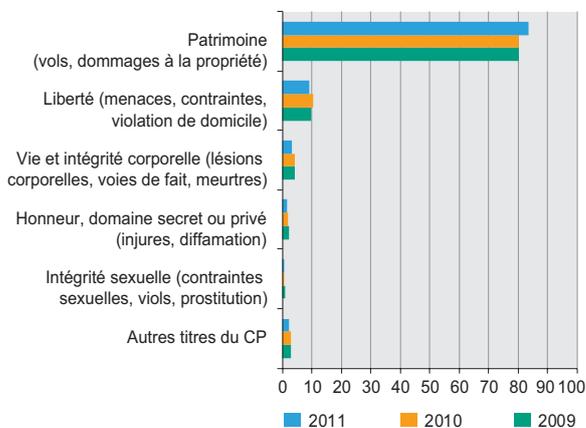
En 2011, 72 821 infractions au code pénal sont recensées dans la SPC. Ces dernières progressent de 17,6 % entre 2010 et 2011. Cette évolution globale masque toutefois des variations divergentes.

Les infractions dirigées contre le patrimoine passent de 49 617 à 60 716 entre 2010 et 2011, soit une augmentation de 22,4 %. Parmi ce type d'infractions, les vols à la tire progressent le plus fortement (7 637 infractions en 2011 ; + 43,2 % en une année). Viennent ensuite les vols à l'arraché (895 ; + 28,2 %) et les vols par effraction (8 098 ; +19,1 %).

A l'inverse, les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et l'honneur, domaine secret ou privé diminuent, respectivement, de 8,9 % et 7,1 % entre 2010 et 2011.

Répartition des infractions au code pénal selon le titre principal, en 2009, 2010 et 2011 (1)

En % Canton de Genève



(1) Des exemples d'infractions sont mentionnés entre parenthèses.

Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

Parmi l'ensemble des infractions au code pénal, 102 délits pour *violences graves*¹ sont recensés dans la SPC en 2011 contre 123 en 2010 (- 17,1 % en une année). Au sein de ce groupe, le nombre d'*homicides* et de *viols*, y compris les tentatives, est en repli, passant, respectivement, de 44 à 29 et de 41 à 35 en une année. Les *homicides* et les *viols* représentent 63% des délits de *violences graves* en 2011 (*homicides*: 28%; *viols*: 35%). En comparaison avec d'autres types de délits, les infractions pour *violences graves* demeurent cependant rares.

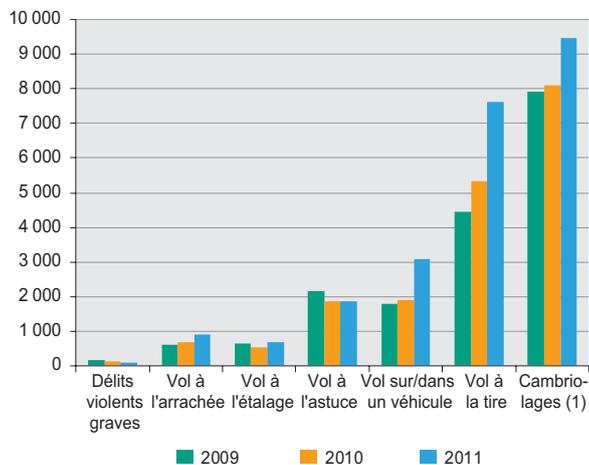
Les *cambrjolages*, qui regroupent les vols par effraction et les vols par introduction clandestine, sont particulièrement nombreux en 2011 (9 469 infractions ; + 16,8 % en une année). Viennent ensuite les vols à la tire (7 637 ; + 43,2 %) et les vols sur/dans un véhicule (3 089 ; + 63,5 %).

Selon le rapport d'activité 2011 de la police genevoise, les appartements sont la principale cible des cambrioleurs et devancent les villas et les différents types de commerce.

Les 20-24 ans forment le groupe d'âges le plus représenté parmi les prévenus à l'origine des délits au code pénal². Ils représentent ainsi 15 % du total des prévenus en 2011. Ils commettent essentiellement des délits de « moindre importance » comme les vols, les lésions corporelles simples ou les dommages à la propriété.

Infractions selon une sélection d'articles au code pénal, en 2009, 2010 et 2011

Nombre Canton de Genève



(1) Les cambriolages regroupent les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

Les *cambrjolages* présentent le quart de l'ensemble des vols. Ils sont principalement commis par des ressortissants des Balkans, du Maghreb, de Géorgie et d'Azerbaïdjan. Le taux d'élucidation des vols est de 7,2 % au total. Il est de 9,5 % pour les vols par effraction et de 7,4 % pour les vols par introduction clandestine.

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS (LStup)

Les infractions à la LStup font également l'objet d'une statistique. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que la police exerce, pour ce type de délinquance, une activité de contrôle : il n'y a pas à proprement parler de lésé qui dénonce les infractions commises à la police. Cette dernière mène elle-même les enquêtes et procède aux contrôles afin de poursuivre ces infractions. Le nombre de dénonciations est par conséquent non seulement fonction du nombre des infractions commises, mais aussi des ressources dont dispose la police et des priorités qu'elle est amenée à se fixer. Par conséquent, les évolutions sont à interpréter avec la plus grande prudence.

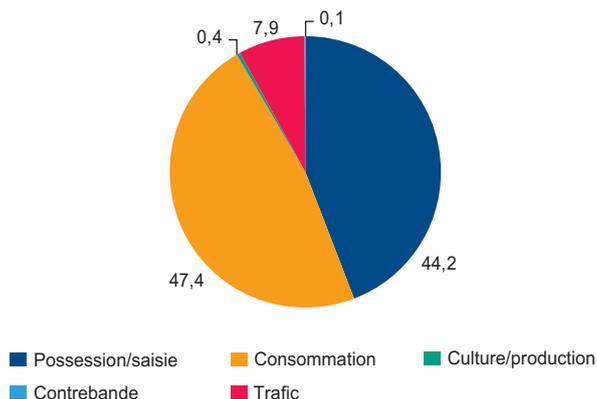
En 2011, 12 061 infractions contre la LStup sont recensées, contre 11 813 en 2010. En une année, les délits

¹ Selon la statistique policière de la criminalité (SPC), les infractions au code pénal (CP) pour violence grave comprennent les homicides (art. 111-116 CP), les lésions corporelles graves (art. 122 CP), la prise d'otage (art. 185 CP), le viol (art. 190 CP) et le brigandage (art 140 al. 4 CP).

² Les caractéristiques socio-démographiques des prévenus (âge, origine) sont basées sur les affaires élucidées uniquement, dont le taux est de 17 % pour les infractions au code pénal en 2011.

à la LStup progressent de 2,1 % (+ 7,9 % entre 2009 et 2011). L'augmentation est particulièrement marquée pour la *possession ou la saisie de drogue* (5 325 infractions en 2011 ; + 14,7 % en une année). Vient ensuite la *consommation* de stupéfiants (5 719 infractions en 2011 ; + 1,1 %).

Répartition des infractions à la loi sur les stupéfiants, en 2011
En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

Les infractions liées à la consommation de produits stupéfiants concernent les *produits du chanvre* (marijuana, haschich, etc.), les *opiacés* (héroïne, méthadone, morphine, etc.) et les *stimulants* (cocaïne, khat, ecstasy, etc.). En 2011, 4 188 infractions aux *produits du chanvre* sont recensées par la SPC, soit une progression de 8,5 % en une année. Les délits pour consommation d'*opiacés* (855 en 2011) et de *stimulants* (395) fléchissent de, respectivement, 4,4 % et 30,2 %.

Les 20-24 ans forment le groupe d'âges le plus représenté parmi les prévenus à l'origine des délits à la LStup. Ils représentent ainsi 30 % du total des prévenus en 2011.

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES ÉTRANGERS (LEtr)

Une grande partie des infractions à la LEtr se rapporte à des *entrées illégales* ou à des *séjours non autorisés en Suisse* (4 995 en 2011 ; + 50,2 % en une année).

Infractions à la loi sur les étrangers dans le canton de Genève, en 2011

	Nombre	Variation en %
Total des infractions à la LEtr	5 511	30,7
Entrée/séjour/sortie illégales	4 995	50,2
Facilitation entrée/séjour/sortie illégales	88	- 53,7
Activité lucrative ou occupations illégales	250	- 35,8
Induire la justice en erreur	7	75,0
Autres infractions à la LEtr	171	- 42,2

Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

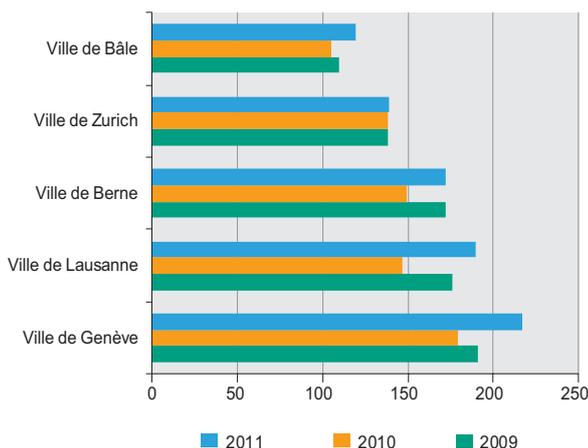
Les 20-24 ans forment le groupe d'âges le plus représenté parmi les prévenus à l'origine des délits à la LEtr. Ils représentent ainsi 24 % du total des prévenus en 2011. Ces derniers viennent principalement du Kosovo, d'Algérie ou d'Albanie.

GENÈVE DANS LE CONTEXTE DES VILLES SUISSES

Afin de faciliter les comparaisons entre les cantons et les villes, l'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule des taux d'infractions pour 1 000 habitants. Outre le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police, toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse (voyageurs, touristes, visiteurs, etc.) ne sont pas comprises dans l'effectif de la population résidente. Les comparaisons entre Genève, canton frontalier, et les autres villes ou cantons de Suisse sont donc à interpréter avec prudence dans le sens où la population non résidente n'est pas prise en compte.

En ce qui concerne les infractions au code pénal, la ville de Genève présente au cours des trois années sous revue le taux d'infractions le plus élevé de Suisse. En 2011, le nombre d'infractions au code pénal y est de 217 pour 1 000 habitants contre 190 en ville de Lausanne, 172 en ville de Berne, 139 en ville de Zurich et 119 en ville de Bâle.

Taux d'infractions au code pénal dans quelques villes de Suisse, en 2009, 2010 et 2011
Pour 1 000 habitants



Source : OFS - Statistique policière de la criminalité

Le taux d'infractions pour 1 000 habitants est également élevé lorsque le canton de Genève (sans la ville) est pris en compte : 119 infractions pour 1 000 habitants en 2011 contre 107 en 2010. Par comparaison, en Suisse, le taux d'infractions est de 68 pour 1 000 habitants en 2010 et de 71 en 2011.

Méthodologie

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont ainsi couverts tous les articles du code pénal, mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. Par ailleurs, les infractions contre la loi sur les étrangers (LEtr) et la loi sur les stupéfiants (LStup) sont recensées d'une façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Les infractions dénombrées ici correspondent au total des infractions sans distinction entre celles qui sont « consommées » et les « tentatives ».

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (« chiffre noir » de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies (dans le cas des lois fédérales annexes).

A la suite de la mise sur pied en 2009 de la SPC au niveau fédéral, les séries sur les infractions sont disponibles pour tous les cantons. C'est la raison pour laquelle les évolutions des infractions pour le canton de Genève sont prises en compte à partir de 2009.

Une seule action peut générer plusieurs infractions. Par exemple, la notion policière de cambriolage recouvre trois infractions au code pénal, soit la violation de domicile, le vol – réalisé ou non – et les dommages à la propriété en cas d'effraction.

Les infractions sont relevées selon la date dite de sortie, c'est-à-dire au moment où l'affaire est suffisamment documentée pour être transmise à la justice.

Le taux d'infractions correspond au nombre d'infractions divisé par la population résidente permanente (ESPOP jusqu'en 2010 ; STATPOP dès 2011), exprimé pour 1 000 habitants.

Cette publication est téléchargeable à l'adresse suivante :
http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2012/analyses/coup_doeil/an-co-2012-50.pdf

Par ailleurs, des informations complémentaires sur les infractions sont disponibles sur le site Internet à l'adresse suivante :
http://www.ge.ch/statistique/domaines/19/19_02/apercu.asp